

## **Aide-mémoire**

**Agent administratif ou technique (m/f/d)  
sous le régime de l'employé communal  
à raison de 40 heures par semaine  
sous contrat à durée déterminée (CDD)  
pour le service des sports et de la culture,**

L'administration communale de la Ville de Rumelange se propose de recruter un agent administratif ou technique (m/f/d) à plein temps et à durée déterminée.

Régime : employé communal

Service / Département : Service des sports et de la culture

Conditions d'admission :

**soit** d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou un certificat de fin d'études à l'étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education Nationale ; pour candidats employés communaux : classement au groupe d'indemnité B1.

**soit** avoir réussi avec succès l'enseignement des cinq premières années d'études dans un établissement d'enseignement secondaire ou avoir réussi le cycle moyen de l'enseignement secondaire technique soit du régime technique, soit du régime de la formation du technicien ou avoir obtenu le diplôme d'aptitude professionnelle ou présenter une attestation portant sur des études équivalentes. pour candidats employés communaux : classement au groupe d'indemnité C1.

L'intéressé(e) sera chargé des relations publiques, se justifiera des connaissances approfondies des caractéristiques locales et régionales et de préférence d'une bonne connaissance du monde sportif et culturel afin de renforcer les relations de notre administration communale avec les associations et clubs locaux et d'organiser des concerts, des expositions et événements sportifs, des manifestations ainsi que des jumelages culturels projetés avec d'autres communes.

Pièces à joindre à la candidature :

- 1) Lettre de motivation ;
- 2) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
- 3) copie de la carte d'identité ou passeport ;
- 4) extrait récent de l'acte de naissance ;
- 5) extrait récent du casier judiciaire n°3
- 6) une copie des diplômes et certificats d'études requis. Les candidats présentant des diplômes/certificats étrangers doivent obligatoirement joindre un certificat d'équivalence délivré par les départements ministériels compétents;

### Missions incombant au service des sports et de la culture :

Communication : - Élaboration des concepts de communication pour la Ville de Rumelange - Promotion et communication relatives aux événements - Rédaction et diffusion de publications internes et externes - Coordination de la distribution des publications - Gestion et coordination de la newsletter Eis Gemeng - Gestion de l'agenda des manifestations sur le site internet ainsi que dans la newsletter Eis Gemeng - Gestion des réseaux sociaux officiels de la Ville - Administration et mise à jour du site internet communal - Gestion de l'application de la Ville de Rumelange - Gestion des relations avec la presse - Remplacement du photographe lors des manifestations - Gestion de la location du centre culturel (réservations, facturation et organisation des rendez-vous pour les visites des lieux) - Gestion de la mise à disposition du matériel communal pour les clubs et associations locaux

Événementiel, clubs et associations : - Organisation des événements internes et externes de la Ville - Gestion et coordination des réceptions - Organisation du marché, de la braderie, de la kermesse et des expositions - Coordination avec les clubs, associations locaux et commissions - Gestion des demandes de subsides introduites par les clubs et associations - Réception et suivi des dépôts de statuts (clubs et associations) - Coordination avec le CIGL - Gérance des gadgets, cadeaux, etc. - Commande de boissons pour la commune et le centre culturel - Organisation des travaux d'étudiants.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Mme Gigi Naegelin au numéro de téléphone : 56 31 21 219 ou M. Jérôme Winckel au numéro de téléphone : 56 31 21 204.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au  
Collège des bourgmestre et échevins, 2 place G.-D. Charlotte, L-3710 Rumelange  
Au plus tard pour le 12 novembre 2026 à 16.00 heures.  
**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

### Modalités de recrutement :

Après l'échéance de la remise des dossiers, il sera procédé à l'analyse de la conformité des candidatures aux dispositions légales.

Si besoin, le collège des bourgmestre et échevins procèdera à des entretiens personnels préalables.

Lors d'une séance à huis clos, le conseil communal effectuera son choix par scrutin secret, parmi les candidats. La décision sera transmise au Ministre des Affaires Intérieures pour approbation.



Le collège des bourgmestre et échevins  
Henri Haine, bourgmestre  
Elvedin Muhovic et Jimmy Skenderovic, échevins